



Le Baccalauréat 2021 :

ses incidences sur l'organisation
des enseignements en amont,
ce que l'on sait au 15 mars 2018

Le 14 février 2018, le ministre Jean-Michel Blanquer annonçait la renaissance d'une grande institution républicaine : le baccalauréat, créé par Napoléon juste deux siècles auparavant, en 1808.



*Lysiane GERVAIS
et Gwenaël SUREL,*

*Secrétaires nationaux
Commission Éducation
et Pédagogie*

Cet examen devrait enfin promouvoir l'égalité et la réussite pour tous, « être plus juste et remusclé avec un lycée plus simple et davantage à l'écoute des aspirations des lycéens », aux dires du ministre.

Lors de ses 3 derniers congrès, le SNPDEN-UNSA, avait fait le constat de nombreuses défaillances et de la lourdeur du système des examens, d'une part, et de l'échec massif des élèves dans le supérieur d'autre part. C'est la raison pour laquelle, le syndicat a milité pour un changement de nature de l'épreuve terminale du lycée aboutissant logiquement à une mutation des pratiques du lycée pour une réussite plus équitable de tous les élèves. À ce

jour, les propositions de la réforme du baccalauréat vont dans le sens de nos mandats, mais la mise en œuvre selon ce qu'elle sera, pourrait, comme cela a souvent été le cas, anihiler tout espoir de transformation. En effet, même si l'objectif partagé de la réforme du baccalauréat est la réussite de tous, les disciplines de spécialités pourraient, si nous n'y sommes pas attentifs, recréer les filières actuelles. De même, dans les négociations en cours, le SNPDEN-UNSA œuvre auprès du ministère pour éviter que les épreuves communes prévues dans le cadre du contrôle continu ne deviennent aussi chronophages, en termes de temps et d'organisation, que l'examen actuel !



LES PROPOSITIONS

Depuis le 13 novembre 2017, une concertation approfondie avec les partenaires de la communauté éducative a abouti au rapport Mathiot puis à la déclaration de presse du 14 février 2018 avec un objectif clairement annoncé : le baccalauréat général et technologique doit permettre une meilleure préparation des méthodes et des disciplines en vue d'une meilleure réussite des lycéens dans l'enseignement supérieur. Le SNPDEN a été reçu à deux reprises et a fait valoir ses mandats. (Motion 8 du CSN de janvier 2017. Motion 4 du CSN de novembre 2017).

Le second point de vigilance reste le risque d'« usine à gaz » du contrôle continu commun

Les 4 épreuves finales (2 de spécialités, 1 de philosophie, 1 oral) et les 2 épreuves de lettres en première constitueront ce nouveau baccalauréat pris en compte pour 4 épreuves sur 6 dans *Parcoursup* (les deux épreuves de spécialités se feront en avril). Ainsi, le baccalauréat sera bien le premier grade universitaire. Les six épreuves constituent 60 % de l'examen final.

Le contrôle continu sera constitué pour une part par les résultats figurant sur les bulletins et d'autre part, par les résultats à des « épreuves communes dans les disciplines étudiées par l'élève », le tout constituant 40 % du baccalauréat.

Globalement, les transformations proposées peuvent être l'opportunité de vraies améliorations

Le contrôle continu commun à 30 % et les 10 % des bulletins permettent de prendre en compte une réflexion sur l'intérêt d'un travail tout au long de l'année.

Les premiers échanges avec le ministère devront éviter l'écueil de ne porter que sur les calculs horaires disciplinaires. Cela réduirait à considérer l'élève non pas dans sa globalité mais comme un mille feuilles disciplinaire indigeste. Actuellement pour le Bac S, très peu de lycéens (environ 30 %) poursuivent dans les filières scientifiques dans l'enseignement supérieur, après avoir reçu pendant deux ans de très nombreuses heures d'enseignement scientifique.

Une incertitude subsiste aussi sur la hauteur de la marge d'autonomie laissée aux établissements pour chaque niveau, pour assurer les groupes à effectifs réduits.

Le second point de vigilance reste le risque d'« usine à gaz » du contrôle continu commun. Ces épreuves, en décembre pour la terminale ne doivent donc pas reproduire l'équivalent d'un « bac avancé dans le temps » ou d'un CCF mais doivent reprendre les notes de chaque établissement dans le cadre de l'autonomie des EPLE.

Le troisième point est l'adéquation entre les enseignements dès la classe de première, surtout les enseignements de spécialités choisis et la réussite dans l'enseignement supérieur. Il faudra faire en sorte que dès la première puis la terminale les enseignements, et plus particulièrement de spécialités, préparent les lycéens à la réussite de leurs parcours étudiant. Les programmes disciplinaires devront être réécrits en ce sens.

On peut donc légitimement se demander à quoi sert alors l'évaluation du socle commun en fin de troisième ?

Globalement, les transformations proposées peuvent être l'opportunité de vraies améliorations. Les personnels de direction ne pourront pas porter seuls le projet. Cette réforme du bac ne se fera que dans le cadre d'un regard transversal positif des enseignants et des corps d'inspection.

Le SNPDEN-UNSA poursuivra son action en ce sens et veillera à promouvoir énergiquement un lycée et un baccalauréat plus simples et plus efficaces, pour les élèves comme pour les personnels et surtout pour une école plus équitable, plus juste et formatrice de futurs citoyens éclairés, penseurs et acteurs de leurs formations tout au long de la vie.

En l'état actuel des négociations, des incertitudes demeurent. Cependant, dans un objectif de clarification et d'une meilleure lisibilité, nous vous présentons ci-dessous un aperçu de l'architecture possible de la réforme à venir.



LA SECONDE

Le dossier de presse du MEN n'annonce pas de modifications majeures pour la seconde à la rentrée 2018.

Un test numérique de positionnement doit être organisé en début d'année dont on nous dit que l'objectif est de

« permettre à chacun de savoir où il en est de ses compétences ». On peut donc légitimement se demander à quoi sert alors l'évaluation du socle commun en fin de troisième ?

	RÉFORME DE 2010	RÉFORME DE 2018
Tronc commun: 8 enseignements (français, histoire-géographie, LV1, LV2, mathématiques, physiques, SVT, EPS, ECJS) pour toutes les secondes, classe entière soit 23 heures et 30 minutes .		Visiblement pour la rentrée 2018, pas de changement car le 14 février, les dotations étaient déjà attribuées dans les établissements.
2 x 1 heure et 30 minutes enseignements d'exploration au choix dont au moins sciences économiques et sociales ou économie appliquée et gestion ou 2 X 54 heures.	L'inscription de deux enseignements d'exploration garantit un vrai choix d'orientation grâce à une meilleure approche d'au moins deux disciplines différentes. Pour la mise en place de ces enseignements, l'annualisation est possible.	Il est annoncé 54 heures pour « une orientation renforcée ».
2 heures d'accompagnement personnalisé par élève.	Intégrées à l'emploi du temps des enseignants, ces heures peuvent aussi être annualisées. Leurs objectifs peuvent être le soutien, la méthodologie, l'approfondissement et l'orientation. Le contenu retenu pour chaque établissement se détermine en conseil pédagogique et est ensuite soumis à l'approbation du CA par le chef d'établissement.	Incertitudes pour leur pérennité à la rentrée 2019.
= 28 heures et 30 minutes/par élève		28 heures et 30 minutes
10 heures et 30 minutes complémentaires constituent la marge d'autonomie de l'établissement.	Les heures de dédoublement et l'Al sont globalisées et utilisées pour répondre aux objectifs de l'établissement dans le cadre de son autonomie.	Puisque le ministre a dit que rien ne changeait, ces 10 heures et 30 minutes devraient subsister.
Les horaires professeurs s'élèvent donc à 39 heures par classe de seconde , ce qui constitue une ressource minimale garantie.		39 heures

LA PREMIÈRE

Tronc commun de 16 heures Français, Histoire-géographie, EMC, LV 1 et 2, EPS, Humanités scientifiques et numériques.	Les mathématiques ne font plus partie du tronc commun.
Disciplines de spécialisation: 12 heures Arts, Écologie, agronomie et territoires, Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques, Humanités, littérature et philosophie, Langues et littératures étrangères, Mathématiques, Numériques et sciences informatiques, Sciences de la vie et de la terre, Sciences économiques et sociales, Physique chimie, Science de l'ingénieur (horaires spécifiques en lien avec la série technologique).	C'est la fin des séries L, S ou ES. Chaque discipline compte pour 4 heures et les élèves doivent choisir 3 disciplines de spécialisation à la carte en fonction du projet d'enseignement supérieur.
= 28 heures/élève en 1^{re}	
Heures complémentaires de marge d'autonomie de l'établissement.	54 heures annuelles pour l'orientation. Ce sujet fait l'objet des négociations actuelles.
Enseignements facultatifs: 3 heures Arts, LCA, EPS, LV3.	Choix d'un seul enseignement possible en 1 ^{re} .

LA TERMINALE

<p>Tronc commun de 15 heures et 30 minutes Français, Histoire-géographie, EMC, LV 1 et 2, EPS, Humanités scientifiques et numériques.</p>	<p>Les mathématiques, SVT et Physique chimie ne font plus partie du tronc commun.</p>
<p>Disciplines de spécialisation: 12 heures,</p> <p>Arts, Écologie, agronomie et territoires, Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques, Humanités, littérature et philosophie, Langues et littératures étrangères, Mathématiques, Numériques et sciences informatiques, Sciences de la vie et de la terre, Sciences économiques et sociales, Physique chimie, Science de l'ingénieur (horaires spécifiques en lien avec la série technologique).</p>	<p>C'est la fin des séries L, S ou ES.</p> <p>Chaque discipline compte pour 6 heures et les élèves doivent choisir 2 disciplines de spécialisation à la carte en fonction du projet d'enseignement supérieur.</p>
<p>= 27 heures et 30 minutes/élève en terminale</p>	
<p>Heures complémentaires de marge d'autonomie de l'établissement.</p>	<p>54 heures annuelles pour l'orientation. Ce sujet fait l'objet des négociations actuelles.</p>
<p>Enseignements facultatifs: 3 heures Arts, LCA, EPS, LV3 Plus en terminales uniquement: Mathématiques expertes, Mathématiques complémentaires, Droit et grands enjeux du monde contemporain.</p>	<p>Possibilité de choix d'un second enseignement facultatif en terminale.</p>

CSN de janvier 2017 Motion 8 distinction certificat de fin d'études secondaires du premier grade universitaire

Le SNPDEN-UNSA rappelle qu'il demande une profonde réforme de l'examen du baccalauréat dans le sens d'une clarification de ses finalités, d'une simplification de son organisation et d'une réelle certification des connaissances et des compétences.

Le SNPDEN-UNSA propose que le cycle terminal vise deux objectifs:

- *la validation de la fin des études au lycée par un certificat de fin d'études secondaires délivré sur la base du contrôle continu ou en cours de formation en référence à des standards nationaux;*
- *un baccalauréat, premier grade universitaire, sur un nombre limité d'épreuves choisies par l'élève en fonction de ses projets d'orientation post-bac. Le niveau de maîtrise attesté pour chacune des composantes, sans compensation entre elles, de ce premier grade universitaire permettrait de s'orienter dans la formation post-bac choisie.*

CSN de novembre 2017 Motion 4

Le SNPDEN-UNSA souhaite un baccalauréat général et technologique, 1^{er} grade de l'enseignement supérieur, composé de deux parties qui recouvrent les deux aspects de l'examen.

La première partie est composée de quatre épreuves ponctuelles qui peuvent s'organiser autour de quatre domaines: Arts-lettres-langues, Droit-économie-gestion, Sciences humaines, Sciences-Ingénierie-Santé.

Ces épreuves pourraient comporter un exercice caractéristique du domaine, un QCM, un oral et une recherche en ligne (seul ou en groupe) donnant lieu à une synthèse écrite originale. Cette première partie permet d'évaluer les attendus sur des critères homogènes et nationaux: elles doivent donc se dérouler avant l'affectation de l'élève dans l'enseignement supérieur.

La seconde partie est un certificat de fin d'études secondaires composé de toutes les disciplines suivies par l'élève et attribué sur la base d'un contrôle continu en classe. Ce certificat est attribué en fin d'année scolaire.

Le baccalauréat est décerné sur la base des deux parties. Ceux qui ne réussissent que la seconde partie se voient attribuer un certificat de fin d'études secondaires. ■